



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 09 juillet 2025 à 19 heures 00 minutes
Mairie - salle de conseil

Quorum : 5

Présents :

Mme BONNET Isabelle, M. GODEFROY Denis, Mme GUENAT Guylène, M. GUIRKINGER Fabien, Mme HOGNON Isabelle, M. MEYER Bruno, Mme ROTHON Anne-Marie, Mme SIEGEL Marie Laure

Procuration(s) :

M. GOBETTI Valentin donne pouvoir à Mme SIEGEL Marie Laure

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. GOBETTI Valentin

Secrétaire de séance : M. MEYER Bruno

Président de séance : Mme ROTHON Anne-Marie

1 - Approbation du procès verbal de la séance du 9 avril 2025

Vote à l'unanimité des présents.

2 - Délibération 23/2025 : Transfert de crédit

Mme le Maire rappelle la délibération numérotée 07/2023, concernant l'adhésion SPL DEMAT, opérateur de transmission. Les crédits avaient été prévus sur le budget 2023 mais la facture vient seulement d'être envoyée le 20 mai 2025.

Nous devons acquérir une action au capital de la société au prix de 15.50 € auprès du Département de Meurthe et Moselle.

Suite à la vérification annuelle des extincteurs il a été constaté que 3 d'entre d'eux étaient hors d'usage.

Dans la mesure où aucun crédit n'était prévu au budget primitif 2025, il y a lieu d'ouvrir une opération d'investissement d'un montant de 274 € pour les remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer les crédits suivants :

DEPENSES

Article (Chap.)	Opération	Montant
261 (26)	Titres participations	+15.50 €
165 (16)	Dépôts cautionnement	-15.50 €
2156 (21)	Matériel incendie	+ 274.00 €
202 (20)	202305 frais études	-274.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération 24/2025 : Contrat de Maîtrise d'oeuvre MP2I pour budget Gariotte : avenant

Mme le Maire nous informe d'un avenant n°1 du marché du contrat de maîtrise de la société MP2I, sur les travaux de Gariotte.

Sachant que les travaux d'assainissement et d'eau potable seront sous maîtrise d'oeuvre de la Communauté de Communes Moselle et Madon, une baisse de 11 586 € est à valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant numéro 1.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Délibération 25/2025 : Travaux investissement : demande de subvention

Mme le Maire présente les différents devis concernant notre salle socio-culturelle pour la rénovation de l'intérieur de ce bâtiment (sols, carrelages, plinthes et murs, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Mme le Maire à solliciter toute subvention nécessaire à l'aboutissement du projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération 26/2025 : Classement voirie

Madame le Maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public (CE, 28 avril 2014, *commune de Val d'Isère*, n° 349420).

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

Madame le Maire expose la situation des deux parcelles communales actuellement en chemin:

ZO 56 lieu dit : Moyen pré pour une superficie de 2 hectares 95 ares 17 ca

et ZT 290 lieu dit le clos pour une surface de 59 ars 56 ca.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder au classement dans le domaine public communal, des 2 parcelles citées ci-dessus et d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fin de séance : 20 heures

Le Secrétaire de séance,



Fait à THELOD

Le Maire,

